

# Vers le retrait d'un herbicide en France

Pour protéger l'eau, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) engage une procédure de retrait du marché de l'herbicide S-métolachlore.

Retirer le S-métolachlore du marché pour protéger l'eau. C'est ce que s'apprête à faire l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses).

Tout d'abord, qu'est-ce que le S-métolachlore ? « C'est une substance active herbicide qui entre dans la composition de différents pesticides, seul ou avec d'autres co-formulants », explique Charlotte Grastilleur, directrice générale déléguée chargée du pôle « produits réglementés » de l'Anses. Le S-métolachlore entre notamment dans la composition du Camix – produit par le géant de l'agrochimie Syngenta – qui est utilisé comme herbicide pour la culture du maïs.

## Parmi les herbicides les plus utilisés

« Le S-métolachlore est l'une des substances actives herbicides les plus utilisées en France, note Charlotte Grastilleur. La troisième en tonnage après le glyphosate et le pro-sulfocarbe. »

Lors des contrôles des eaux destinées à la consommation humaine, des « métabolites », des molécules altérées, de S-métolachlore sont fréquemment détectés à des concentrations dépassant les normes de qualité. Au vu de ce risque pour la qualité des ressources en eau, l'Anses engage donc une procédure de retrait des « principaux usages des produits phytopharmaceutiques contenant la substance active S-métolachlore », indique l'agence.

« Quand on diffuse un herbicide sur une culture, au contact de l'environnement, les molécules du produit vont être modifiées en métabolites », indique Mickaël Derangeon, maître de conférences à l'université de Nantes et vice-président d'Atlantique'eau, le service public en charge de l'eau potable en Loire-Atlantique (Pays de la Loire). Les principaux métabolites de S-métolachlore sont



*L'Anses a observé très fréquemment la présence des métabolites, et dans tous les types d'eau, à des taux fréquemment plus élevés que la norme européenne.*

| PHOTO : ARCHIVES THERRY CREUX, OUEST-FRANCE

le métolachlore-ESA, métolachlore-OXA et métolachlore-NOA. On en retrouve partout dans les eaux souterraines », observe-t-il.

## « Cela concerne la qualité de l'eau, pas sa potabilité »

Dans ce contexte, en septembre 2021, l'Anses a collecté l'ensemble des données relevées disponibles sur la présence du S-métolachlore dans les eaux (souterraines, de surface ou distribuées pour la consommation humaine).

Constat sans appel : « On a observé la présence des métabolites très fréquemment, et dans tous les types d'eau, à des taux fréquemment plus élevés que la norme européenne de 0,1 microgramme par litre, indique Charlotte Grastilleur. Cependant, cela concerne uniquement la qualité de l'eau, pas sa potabilité. »

L'agence a donc introduit des mesures de restriction de mise sur le

marché des produits à base de S-métolachlore. Avec notamment des zones de non-traitement (ZNT) aquatique augmenté de 5 à 20 mètres et des réductions de doses importantes.

Pour vérifier l'impact de ces modifications, « nous avons utilisé des modèles de prévisions sur les vingt prochaines années. Malgré les restrictions d'usage, les conclusions étaient négatives. L'Anses pointe un risque de contamination des eaux souterraines par les métabolites de S-métolachlore et engage une procédure de retrait », précise Charlotte Grastilleur.

Par ailleurs, « l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) devrait prochainement publier un rapport allant dans le même sens que les conclusions de l'Anses », confie-t-elle.

Louis DELATRONCHETTE.